

Novembre 2018

Le décret statutaire des Psy-EN liste trop de missions sans dégager de priorités...  
Le Sgen-CFDT demande un cadrage des priorités pour protéger les personnels.

**Un sentiment partagé de surcharge de travail !**

**Un bilan inquiétant sur la dégradation des conditions de travail, un an après la création du corps unique.**

Lors des réunions communes EDA-EDCO organisées par le Sgen-CFDT, les collègues expriment leurs difficultés à hiérarchiser les priorités voire leur désarroi de ne pouvoir faire face à toutes leurs missions.

Sentiment d'impuissance, perte de repères et de sens, des sources de mal-être et de surmenage.



**Les personnels n'ont pas à payer le manque d'ambition ministérielle.**

Si les recrutements ont augmenté l'année suivant la création du corps, ils ont baissé dès l'année suivante. Les Psy-EN s'épuisent à compenser le manque de personnels : trop d'élèves, trop de lieux d'activité, trop de missions...

**EDA** : les très nombreux postes vacants conduisent à élargir les secteurs et augmenter le nombre d'élèves à prendre en charge alors que la demande de bilans explose. La gestion des urgences rend le travail de prévention impossible.

**EDCO** : la multiplication des missions et la dispersion sur plusieurs établissements rend l'activité peu lisible et impose des choix individuels compliqués sur le terrain.

**La responsabilité ne doit pas être individuelle :**

**Pour le Sgen-CFDT, un cadrage académique doit définir les priorités.**

Le décret de 2017 fixe 14 missions pour les Psy-EN EDCO (contre 7 pour les ex COP). Des missions dont les contours sont pour certaines très flous et dont les nouveaux référentiels de compétences et d'activités élargissent encore le spectre !

Un portage politique des missions s'impose donc ! Le ministère doit préciser ce qu'il attend de ses fonctionnaires Psy-EN et chaque rectorat définir des priorités.

**Un collectif de travail à créer pour les EDA, à consolider pour les EDCO...**

Pour les EDA, des collectifs d'appui doivent faciliter les échanges. Un psychologue référent doit être mis en place au niveau départemental, académique et national.

Pour les EDCO, le CIO, géré par un-e DCIO, est le lieu d'affectation et d'expertise incontournable pour élaborer un programme d'activités en fonction des priorités

**La spécificité du Psy-EN est à affirmer auprès des partenaires.**

- Valoriser le rôle de conseil technique auprès des équipes pédagogiques (sens, progressivité et cohérence des activités/actions d'information proposées).
- Affirmer la spécificité du positionnement de psychologue dans l'entretien par rapport aux professeurs et autres acteurs :
  - les EDCO par des entretiens conseil individualisés aident les jeunes à donner du sens aux informations et aux expériences pour se projeter dans l'avenir et construire un parcours individuel, hors des seules évaluations scolaires ;
  - les EDA proposent une approche globale de la situation de l'enfant, à l'école et dans sa famille, pour mieux définir l'aide à lui apporter.
- Clarifier dans les équipes la spécificité de l'approche du Psy-EN : pas de suivi thérapeutique dans l'école, accompagnement des demandes de suivi vers des structures extérieures, relais vers d'autres professionnels (médecin, infirmier, AS)...
- Obtenir des formations spécifiques avec des analyses de pratiques pour mieux faire face aux missions nouvelles et aux situations complexes pour limiter le stress au travail.

**Donnez votre voix à ceux qui la portent,**

**Dès le 29 novembre,**

**Votez Sgen-CFDT !**



Plus d'information : \_\_\_\_\_

**Fédération Sgen-CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19

[contact@sgen.cfdt.fr](mailto:contact@sgen.cfdt.fr)  
<https://www.sgen-cfdt.fr/>

**VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION**   
**VOTEZ Sgen-CFDT**